Informations de base

2000/2010(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Situation des travailleurs frontaliers **Subject** 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	OOMEN-RUIJTEN Ria (PPE-DE)	01/02/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/10/2000	Vote en commission		Résumé
12/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0338/2000	
16/01/2001	Débat en plénière		
17/01/2001	Décision du Parlement	T5-0020/2001	Résumé
17/01/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2010(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/12347

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0338/2000 JO C 232 17.08.2001, p. 0006	12/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0020/2001 JO C 262 18.09.2001, p. 0080-0148	17/01/2001	Résumé

Situation des travailleurs frontaliers

2000/2010(INI) - 17/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Ria OOMEN-RUIJTEN (PPE/DE, NL) sur la situation des travailleurs frontaliers, le Parlement européen soutient pleinement la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plènière a en outre insisté sur la nécessité d'organiser avant la fin 2001 une conférence internationale sur la situation des travailleurs frontaliers réunissant tant les États membres que les pays candidats à l'adhésion. Dans la foulée, le Parlement renouvelle sa demande de mesures urgentes visant à éliminer les obstacles à la mobilité des stagiaires, des étudiants, des volontaires et des chercheurs.